

Intitulé de l'UE	Droit privé II
Section(s)	- (5 ECTS) Bachelier en Droit Cycle 1 Bloc 1

Responsable(s)	Heures	Période
Fabian GILLARD	62.5	Quad 2

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Droit de la responsabilité civile	37.5h	Fabian GILLARD
Droit social I	25h	Aurélie DI TRAPANI Fabian GILLARD

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Droit de la responsabilité civile : 30h de théorie, 7.5h d'exercices/laboratoires
Droit social I : 25h de théorie

Langue d'enseignement
Droit de la responsabilité civile : Français
Droit social I : Français

Connaissances et compétences préalables
Connaissances solides en droit des obligations.

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer : écouter, informer, conseiller tant en interne qu'en externe <ul style="list-style-type: none"> ◦ Rendre accessible l'exploitation des données juridiques dans un souci de vulgarisation ◦ Présenter des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion. • Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en droit <ul style="list-style-type: none"> ◦ Appliquer les principes juridiques de base et les règles déontologiques spécifiques au métier juridique • Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique <ul style="list-style-type: none"> ◦ Chercher et développer des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion ◦ Développer un esprit de synthèse • S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et tâches liées à sa mission. <ul style="list-style-type: none"> ◦ Assurer de façon autonome la tenue, le suivi et l'aboutissement des dossiers relatifs à des problèmes juridiques et/ou de gestion • S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution <ul style="list-style-type: none"> ◦ Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles

Objectifs de développement durable (rubrique optionnelle pour l'année académique 2022-2023)



Paix, justice et institutions efficaces

Objectif 16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

sous-objectifs : **16.3 - 16.7**

Acquis d'apprentissage spécifiques

Au terme de cette unité, l'étudiant sera capable de:

- d'expliquer le contenu et la portée des principes fondateurs du droit de la responsabilité ;
- de définir les notions essentielles du droit de la responsabilité ;
- d'utiliser et d'évaluer les mécanismes fondateurs du droit de la responsabilité;
- de lire, comprendre et évaluer la pertinence de décisions de jurisprudence en la matière;
- d'utiliser le code civil, en ses articles relatifs au droit de la responsabilité ;
- de transposer les connaissances acquises en droit aux autres branches du droit ;
- de développer une vision critique de droit de la responsabilité.

Contenu de l'AA Droit de la responsabilité civile

Le cours est articulé autour du plan suivant:

Partie 1 : responsabilité des personnes physiques

1. Définition et typologie

Approche des différences essentielles entre système de responsabilité à base de faute et système de responsabilité à base de risque.

Approche des différences entre les mécanismes de responsabilité contractuelle et de responsabilité extra-contractuelle.

2. Etude approfondie des éléments essentiels des mécanismes de responsabilités:

- a. la faute
- b. le dommage
- c. le lien de causalité

3. Etude des principales responsabilités complexes:

- responsabilité des parents

- responsabilité du commettant
- responsabilité du gardien d'une chose viciée
- responsabilité du gardien d'un animal

4. Etude des clauses pénales et des clauses d'exonération de responsabilité

Partie 2: Responsabilité des personnes morales de droit public

Cette partie du cours sera focalisée sur la responsabilité des pouvoirs publics et plus particulièrement de l'Etat:

- dynamique générale
- responsabilité de l'Etat pour une faute du pouvoir exécutif
- responsabilité de l'Etat pour une faute du pouvoir législatif
- responsabilité de l'Etat pour une faute du pouvoir judiciaire

Contenu de l'AA Droit social I

Le cours est consacré à deux questions : d'une part, la formation du contrat de travail, d'autre part, l'exécution du contrat de travail.

La partie du cours consacré à la formation du contrat de travail suit le plan suivant:

- historique du droit social belge
- étude des éléments constitutifs de tout contrat de travail (fonction, rémunération, lien de subordination, horaire, consentement, capacité, objet, cause).
- étude des différentes durées possibles d'un contrat de travail (CDI, CDD et CDI à terme résolution)

Méthodes d'enseignement

Droit de la responsabilité civile : cours magistral, approche interactive, approche par situation problème, approche déductive, étude de cas

Droit social I :

Supports

Droit de la responsabilité civile : notes de cours, notes d'exercices

Droit social I :

Évaluations et pondérations

Évaluation	Évaluation avec notes aux AA
Pondérations	Droit de la responsabilité civile : 60% Droit social I : 40%

Langue(s) d'évaluation	Droit de la responsabilité civile : Français Droit social I : Français
Méthode d'évaluation de l'AA Droit de la responsabilité civile :	
<p>L'évaluation prend la forme d'un examen oral qui se décline en 3 parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentation d'une réflexion personnel en lien avec une problématique abordée au cours (le sujet est librement choisi). Ce travail représente 40% de l'évaluation. - questions sur le reste de la matière ; cette partie représente 40% de l'évaluation. - définitions : 20% <p>La non participation "effective" à une seule de ces trois modalités d'examen entraîne l'attribution de la note de zéro pour la totalité de l'évaluation. L'étudiant qui est physiquement présent à l'oral mais qui fait l'impasse sur une des 3 parties se voit donc attribuer la cote de 0/20 pour l'AA.</p>	
Méthode d'évaluation de l'AA Droit social I :	
<p>L'évaluation prend la forme d'un examen oral qui se décline en 3 parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentation d'une réflexion personnel en lien avec une problématique abordée au cours (le sujet est librement choisi). Ce travail représente 40% de l'évaluation. - questions sur la partie du cours dispensée par l'autre enseignant (que celui ayant dispensé la matière à laquelle la présentation visée ci-dessus se rapporte) ; cette partie représente 40% de l'évaluation. - définitions 20% <p>La non participation "effective" à une seule de ces trois modalités d'examen entraîne l'attribution de la note de zéro pour la totalité de l'évaluation. L'étudiant qui est physiquement présent à l'oral mais qui fait l'impasse sur une des 3 parties se voit donc attribuer la cote de 0/20 pour l'AA.</p>	

Année académique : **2022 - 2023**